

Monsieur/Madame le/la Député(e) / Sénateur/Sénatrice,

Un certain nombre d'élus LR ont récemment manifesté leurs vives inquiétudes, voire leur opposition à l'accord de commerce et d'investissement entre l'UE et le Canada, le CETA. Les craintes exprimées sont entièrement fondées. Elles impliquent que vous preniez la décision politique d'empêcher la ratification de cet accord que le gouvernement prévoit a priori de soumettre au vote du Parlement au second semestre 2018.

De graves impacts négatifs du CETA et des risques ont été identifiés dans plusieurs domaines.

Sur notre agriculture

Le CETA accorde au Canada une augmentation de ses quotas d'exportation : 65 000 tonnes de bœuf, 80 000 tonnes de porc pourront entrer sans droit de douane à terme sur le marché. Ces chiffres sont suffisants pour déstabiliser ces filières d'élevage, déjà en grande souffrance, comme vous le savez. Mais le **CETA sert aussi de modèle pour toutes les négociations en cours et il est aussi nécessaire d'anticiper l'effet cumulatif des différents accords en préparation**. De fait, l'Union européenne a d'ores et déjà concédé au Mercosur des chiffres a minima comparables. Et des négociations similaires se mènent avec le Mexique, le Chili et bientôt la Nouvelle Zélande et l'Australie ... (pour ces dernières, d'autres filières, telle la filière ovine, pourraient aussi être durement frappées). Sans compter ce que revendiqueront et obtiendront, à n'en pas douter, les États-Unis le jour où les négociations de Tafta reprendront. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des organisations agricoles, dont Interbev, le syndicat des éleveurs bovins, ont publiquement, et à plusieurs reprises, manifesté une opposition claire au CETA (1) (2) (3).

Sur notre tissu industriel et nos PME

Dans la continuité de deux enquêtes publiées en 2016 en Allemagne (4) et au Royaume-Uni (5), un sondage multi-pays (France, Pays Bas, Slovénie, Lituanie et Belgique) réalisé par l'Institut Motivaction auprès de 1762 petites et moyennes entreprises (6) sur les effets attendus des accords transatlantiques de commerce et d'investissement révèle de fortes réticences des PME. Parmi les PME françaises interrogées, dans l'ensemble des secteurs même ceux qui seraient peu ou pas touchés par le CETA, plus de la moitié anticipent une hausse de la concurrence (59 %), en particulier des grandes entreprises internationales (56 %). 47% des PME françaises interrogées prévoient des difficultés pour leur propre entreprise liées à cette intensification de la concurrence et 42 % une dépendance accrue à un client spécifique, un marché ou une chaîne de production.

Le CETA est de fait, vu l'imbrication des économies du Canada et des États-Unis, un accord entre deux grandes régions économiques qui échangent déjà abondamment dans tous les secteurs. Les effets du CETA porteront donc essentiellement sur des modifications dans la répartition des parts de marché. Les transnationales sont à l'évidence bien mieux armées que les PME pour franchir l'Atlantique. Sur leur marché, les PME françaises vont ainsi subir de plein fouet la concurrence des transnationales de droit canadien et leur chance de percer sur le marché canadien pour les quelques unes qui auraient les moyens de s'y projeter, sont très faibles.

La conséquence inéluctable sera effectivement une vague d'absorptions et de dépôts de bilan des PME avec pour effet des pertes d'emplois ne pouvant être compensées par l'augmentation des exportations des grandes entreprises de droit français du fait de leur productivité supérieure et donc de besoins inférieurs de personnel, sans compter la forte tentation à délocaliser leur surcroît de production dans un pays tiers.

Alors que la seule étude d'impact économique indépendante (7) prévoit un recul notable de l'emploi en Europe, et notamment en France, l'expérience de l'ALENA ne fait que confirmer ce phénomène : baisse des emplois aux USA, au Canada et au Mexique !

La déstabilisation du monde agricole et de celui des PME ne manquerait pas d'avoir des conséquences sociales graves dans les territoires et sur les populations directement mais aussi indirectement concernées.

Sur le maintien de la capacité de décision des élus de la République

Le CETA va restreindre drastiquement la capacité de décision des élus, au plan national et au plan territorial.

Au plan national

Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, l'ICS, va permettre aux grandes entreprises de droit canadien (parfois des filiales d'entreprises étrangères, notamment des États-Unis, **de faire condamner la France et/ou l'UE France à de lourdes amendes** quand elles considéreront qu'une législation ou une réglementation protectrice d'un secteur économique et/ou des populations nuit à leurs intérêts. Outre l'effet correctif (pour échapper à l'amende la tentation sera grande, « le pistolet sur la tempe », d'abroger la législation ou la réglementation en question), l'effet dissuasif est garanti. **Ce mécanisme offre donc aux investisseurs étrangers la possibilité de remettre en cause des règles définies démocratiquement et contraindra fortement le travail des élus**, représentants des citoyens. Les membres du tribunal d'arbitrage n'ont aucunement vocation à porter l'intérêt général : les critères de nomination sont comparables à ceux des autres organes arbitraux, aucune sanction dissuasive n'est prévue concernant les conflits d'intérêt, ni financière ni pénale, la pratique du courtage juridique (démarchage des entreprises et incitation à porter plainte) des grands cabinets d'avocats internationaux n'est pas interdite. De surcroît, à l'encontre de la base référentielle que considérerait un tribunal civil, la seule référence contraignante des arbitrages sera le texte du CETA.

L'organe de coopération réglementaire est l'autre carte maîtresse donnée aux autres grandes entreprises d'Outre Atlantique pour « faire la loi » en lieu et place des élus. Dirigé par de « hauts représentants » nommés par la Commission européenne et le gouvernement canadien, il aura la faculté de filtrer avant même leur examen par les parlementaires, les projets de réglementation. Son fonctionnement encourage explicitement le lobbying des milieux d'affaires et ne prévoit pas la participation des élus. Par conséquent, cet organe sera aussi en mesure de substituer l'intérêt privé de ces grands groupes à l'intérêt général et de provoquer une évolution incontrôlable des normes.

C'est ce que souligne le rapport des experts de la commission d'évaluation Schubert : « *en participant à ce type d'activité, l'UE ou un État s'expose à des pressions diverses et risque de voir se mettre en place une stratégie d'usure qui vise à faire renoncer à la réglementation en question*

ou à en lénifier très largement la portée. Par ailleurs, l'obligation de communiquer sur un projet de réglementation à un stade précoce rend d'autant plus facile de s'y opposer efficacement et peut court-circuiter les processus démocratiques internes tels que les procédures de consultation du public ».

Au plan local

Il sera encore plus difficile dans les appels d'offres publics de favoriser les entreprises du territoire ou nationales, la clause du « traitement national » imposant de donner les mêmes avantages aux grands groupes canadiens.

Privés d'un réel pouvoir de décision, les élus seront destinés à supporter dans l'impuissance les récriminations des catégories et populations affectées (agriculteurs, PME notamment).

Le plan d'action gouvernemental frôle le ridicule

En réponse à la mission d'évaluation conduite par la commission Schubert, le Gouvernement a présenté un plan d'action à travers lequel il prévoit un suivi de l'application de l'accord et des initiatives complémentaires avec le Canada mais réduites à la lutte contre le changement climatique. Ce plan n'apporte aucune réponse concrète sur les difficultés annoncées pour le secteur agricole et les PME et il feint d'ignorer que les propositions environnementales, touchent précisément les « intérêts offensifs » du Canada dans cette négociation : l'exportation de produits agricoles qui répondent à des standards relativement éloignés des standards européens ainsi que l'exportation des produits de ses industries extractives et la promotion des investissements dans ce secteur. Comment imaginer que le Canada puisse, au-delà d'effets d'annonce de circonstance, revenir sur ses acquis ? Comment imaginer déjà que la France parvienne à convaincre l'ensemble des pays membres de revoir le contenu de l'accord ?

Les citoyens et citoyennes de ce pays sont au contraire en droit d'attendre de leurs élus qu'ils défendent sérieusement les principes fondamentaux de la République.

Vous pouvez agir de façon décisive

Dans ces conditions, il n'est pas possible de se contenter, dans la lignée du « *plan d'action gouvernemental sur la mise en œuvre du CETA* », de belles promesses et de discours lénifiants sur une « *vigilance* » promise. **Nous vous demandons au contraire de ne pas permettre la ratification d'un accord dangereux pour nos filières de production agricoles, nos PME, la possibilité même de politiques publiques et l'intérêt supérieur de la France.**

Est-ce encore possible ? Cela apparaît très hypothétique dans le cadre d'une ratification via le Parlement si on considère son actuelle composition qui offre une majorité confortable au gouvernement. Mais **c'est parfaitement possible via un référendum**. C'est pourquoi **nous vous demandons de réclamer un référendum sur la ratification du CETA** et de prendre ou de soutenir toute initiative allant en ce sens.

En dépit de l'application provisoire récente du CETA depuis le 21 septembre 2017, la ratification nationale constitue une étape décisive. Un vote négatif d'un État membre aurait pour première conséquence de bloquer l'entrée en vigueur du mécanisme d'arbitrage entre investisseurs et États. Si les débats juridiques restent ouverts sur l'effet sur les dispositions du CETA déjà appliquées

provisoirement, il vous appartient d'obtenir un engagement clair du gouvernement sur la fin de l'application provisoire de l'ensemble de l'accord CETA en cas de vote négatif. La ratification nationale du CETA avait été, sous la pression des parlements nationaux, acquise par la France et l'Allemagne contre l'avis de la Commission européenne. Il se pourrait cependant que le CETA soit le dernier accord de commerce à passer par la ratification des États membres. Pour le JEFTA, la Commission européenne a ainsi choisi de sortir du projet d'accord ce qui relève selon la CJUE de la compétence mixte, essentiellement le mécanisme d'arbitrage entre investisseurs et États renvoyé à un accord ultérieur. **Le CETA est ainsi probablement la seule occasion de s'opposer efficacement aux projets d'accords mentionnés aux conséquences similaires.**

Nous restons à votre disposition pour toutes informations et échanges complémentaires.

Veuillez agréer, **Monsieur/Madame le/la Député(e) / Sénateur/Sénatrice**, l'expression de nos salutations les plus citoyennes.

(1) <http://www.interbev.fr/espace-presse/18-octobre-signature-du-ceta-par-les-etats-membres/>

(2) www.interbev.fr/wp-content/uploads/2017/02/LettreOuvverteCETA-FNHINTERBEV-Vfinale-1.pdf

(3) <http://fermesouvertes.fnsea.fr/recherche/rechercher-dans-le-site?s=CETA> (premier lien notamment)

(4) Le sondage de la BVMW (Bundesverband mittelständische Wirtschaft), principale association allemande de PME, en partenariat avec la Fondation Schöpflin avait été réalisé par l'institut Prognos auprès de 800 de ses membres : http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/2016-03-10_BVMWsurvey_presentation_EN.pdf

(5) Le sondage de la Business Growth Foundation avait été mené par l'institut Yougov auprès de 1000 PME : <http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/BGF-Launch-Combined-Files.pdf>

(6) Sondage motivation publié le 07/02/2017 : <http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/2017-02-07-Press-Release-Motivaction-Survey-of-SMEs.pdf>

(7) « L'AECC sans œillères: Comment couper les «coûts du commerce et davantage encore» causera du chômage, des inégalités et des pertes économiques », Pierre Kohler et Servaas Storm, GDAE, Tufts University, Septembre 2016

http://www.ase.tufts.edu/gdae/policy_research/ceta_simulations.html